

Arrêté municipal n° 10/2017

Demande déposée le 09/02/2017

N° DP 64 086 17B0003

Par :	Monsieur MARTINON ANDRE
Demeurant à :	MAISON KAPOTENIA 64240 AYHERRE
Pour :	Division en vue de construire
Sur un terrain sis :	GAINEKOPLAZA
Référence cadastrale :	A 1174p, A 1303

Destination : Habitation

Le Maire,

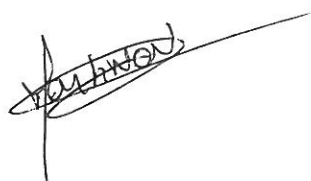
Vu la déclaration préalable susvisée,  
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.424-1 et suivants, R.424-1 et suivants,  
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18/06/2013 et modifié en dernier lieu le 22/12/2016  
Vu le règlement de la zone UBa,

Vu la consultation d'ENEDIS en date du 13 février 2017,  
Vu l'avis favorable du syndicat ADOUR URSUIA, gestionnaire de l'assainissement non collectif en date du 1 mars 2017,  
Vu l'avis favorable avec prescriptions du syndicat AEP ARBEROUE, gestionnaire de l'eau potable en date du 17 février 2017,

## ARRETE

**Article 1 :** Il n'est pas fait opposition au projet décrit dans la demande susvisée**Article 2 :** Branchement et raccordement au réseau d'eau à la charge du pétitionnaire.

Reçu notification du présent arrêté  
le 9 mars 2017



AYHERRE, le 09/03/2017

Le Maire,



Arñc GASTAMBIDE

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Affiché le 13/03/2017  
Envoi Contrôle de légalité le 13/03/2017